RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTERLOIRE

Interloire a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : <u>consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr</u> en indiquant en objet du message *«Interloire 2014/2015»*
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : InterLoire	
Période 2014/2015	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés	629 603 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
 Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications. 	584 341 €
 Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers) Réalisation d'études statistiques, Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques) 	
✓ Suivi Aval Qualité : Prélèvements, dégustations, analyses	45 262 €
Focus Qualité CHR : Prélèvement, dégustations, enquêtes restaurateurs	
✓ Focus Muscadet SM/Lie : Prélèvements, dégustations, analyses b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les	
réglementations de l'Union ou les réglementations nationales:	
Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation;	389 495 €
Objet et description de la ou les action(s): L'interprofession compte 4 Maisons des Vins sur Tours, Saumur, Angers et Nantes qui proposent à la vente à la fois une sélection de vins de l'ensemble du vignoble de Loire (avec possibilité de dégustation) ainsi que des prestations d'animations œnologiques.	
e) protection de l'environnement;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	6 043 016 €
Objet et description de la ou les action(s) : ✓ Actions collectives (vignoble de Loire)	2 453 589 €
Vins et SociétéSalon des Vins de Loire	
Actions régionalesActions France	
 Actions Export 	3 589 427 €
✓ Actions spécifiques à chaque appellation d'origine	
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine. labels de qualité et indications géographiques:	38 989 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
✓ Cartographie des terroirs (AOC Muscadet Côte de Grand Lieu)	
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	26 784 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)	

i) études visant à améliorer la qualité des produits;	579 9	50 €	
	3177	30 C	
Objet et description de la ou les action(s) : ✓ Transfert d'Information Technique			
✓ Veille analytique GMT			
 ✓ Modélisation de la maturation des baies de cabernet franc ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) 			
✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture,			
Vinopôle)			
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	130 244€		
Objet et description de la cui les action(s)			
Objet et description de la ou les action(s) : ✓ Modélisation des risques parasitaires			
✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)			
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
I) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	8 47	6€	
Objet et description de la ou les action(s) : ✓ Veille analytique sur les teneurs en phtalates			
n) gestion des sous-produits.			
Objet et description de la ou les action(s) :			
Objet et description de la ou les action(s).			
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la			
propriété enregistrée à partir de la DRM. Dans la cas d'une vente hors			
CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort			
d'InterLoire, la cotisation est payée moitié par le producteur, moitié par le négociant. Dans tous les autres cas, la CVO est payée en totalité par le			
viticulteur.			
Néanmoins, dans le cas d'une vente de raisins et moûts à un négociant			
vinificateur, si le principe reste la répartition de la cotisation pour moitié			
par le producteur et par le négociant, la CVO est payée à InterLoire en totalité par le négociant.			
Taux des cotisations :	€- HT	€ - TTC	
ANJOU BLANC	4,50	5,4	
ANJOU COTEAUX LOIRE	4,00	4,8	
ANJOU GAMAY	4,50	5,4	
	T.50		
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE	3,80	4,56	
ANJOU MOUSSEUX		4,56 5,4	
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE	3,80 4,50	4,56	
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE ANJOU VILLAGES	3,80 4,50 4,50	4,56 5,4 5,4	
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE ANJOU VILLAGES ANJOU VILLAGES BRISSAC	3,80 4,50 4,50 5,50	4,56 5,4 5,4 6,6	
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE ANJOU VILLAGES ANJOU VILLAGES BRISSAC BONNEZEAUX	3,80 4,50 4,50 5,50 9,00	4,56 5,4 5,4 6,6 10,8	
ANJOU MOUSSEUX ANJOU ROUGE ANJOU VILLAGES ANJOU VILLAGES BRISSAC BONNEZEAUX CABERNET D'ANJOU	3,80 4,50 4,50 5,50 9,00 4,50	4,56 5,4 5,4 6,6 10,8 5,4	

COTEALLY DE LIALIDANCE	5.50	((
COTEAUX DE CALBANCE	5,50	6,6
COTEAUX DE SAUMUR	5,00	6
COTEAUX DU LAYON	5,00	6
COTEAUX DU LAYON VILLAGES	5,00	6
COTEAUX DU LOIR	4,00	4,8
CREMANT DE LOIRE	4,00	4,8
GROS PLANT DU PAYS NANTAIS SUR LIE	4,00	4,8
GROS PLANT DU PAYS NANTAIS	4,00	4,8
JASNIERES	4,00	4,8
MUSCADET AC	4,00	4,8
MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE	4,00	4,8
MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE SUR LIE	4,00	4,8
MUSCADET CÔTES DE GRANDLIEU	4,00	4,8
MUSCADET CÔTES DE GRANDLIEU SUR LIE	4,00	4,8
MUSCADET SEVRE ET MAINE	4,00	4,8
MUSCADET SEVRE ET MAINE SUR LIE	4,00	4,8
MUSCADET SUR LIE	4,00	4,8
QUARTS DE CHAUME	6,00	7,20
ROSE D'ANJOU	4,50	5,4
ROSE DE LOIRE	4,50	5,4
SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	3,79	4,55
SAUMUR BLANC	4,20	5,04
SAUMUR CHAMPIGNY	4,00	4,8
SAUMUR MOUSSEUX	3,80	4,56
SAUMUR PUY NOTRE DAME	4,00	4,8
SAUMUR ROUGE	4,50	5,4
SAVENNIERES	5,50	6,6
SAVENNIERES COULEE DE SERRANT	4,50	5,4
SAVENNIERES ROCHE AUX MOINES	4,50	5,4
TOURAINE	4,00	4,8
TOURAINE AMBOISE	4,00	4,8
TOURAINE AZAY	4,50	5,4
TOURAINE CHENONCEAUX	4,00	4,8
TOURAINE MESLAND	3,80	4,56
TOURAINE NOBLE JOUE	3,74	4,49
TOURAINE OISLY	4,00	4,8
VOUVRAY	4,00	4,8
, 00 , 1411	1 1,00	1,0